



Hospices Civils de Beaune

Le Directeur

Le 7 juillet 2020

Centre Hospitalier d'Arnay-le-Duc

Organisation des visites en EHPAD

Visites sans rendez-vous de 13h30 à 16h30 en chambre : 2 personnes maximum par chambre (y compris en chambre double)

Visites le week-end : sur rendez-vous : Priorité aux enfants actifs habitant à plus de 100 kms de l'EHPAD

Organisation des visites : 2 animatrices et professeur APA du lundi au vendredi, par les soignants le week-end

Entrée unique en face de l'accueil : filtrage obligatoire

Accès à un seul ascenseur réservé aux familles

Registre à signer à l'accueil : pas de regroupement possible dans les espaces collectifs (salle de restauration, salle d'animation...)

Visites des mineurs autorisées sous réserve du port du masque obligatoire

Port du masque obligatoire et SHA

Organisation en salle à manger : maintien des mesures

Dépôts aux résidents : autorisés pour denrées non périssables dans les emballages d'origine : pas de décontamination ni stockage, linge autorisé après lavage à domicile à 60° : pas de stockage préalable

Reprise de l'activité des intervenants extérieurs (coiffeurs personnels des résidents, pédicure, ...)

Sorties extérieures (restaurant, domicile, ...) : non autorisées (test RT/PCR en amont et confinement 8 jours en chambre si c'était le cas)

Sorties dans le jardin : autorisées avec mesures de distanciation

Reprise de l'activité des intervenants extérieurs (coiffeurs personnels des résidents, pédicure...)

Reprise de l'animation : maximum groupe de 8 résidents : constitution identique des groupes

Organisation des visites en médecine : visites en chambre autorisées selon les mêmes modalités qu'en EHPAD

Le Directeur

E. POITEB

